

Poste de co-présidents d'IHE-France
Fiche de poste

Les co-présidents IHE-France sont au nombre de 2, l'un issu du domaine éditeurs, l'autre du domaine utilisateurs. Elus parmi et par les adhérents d'interop'Santé pour un mandat de 2 ans, ils représentent l'association Interop'Santé auprès des instances nationales et internationales IHE et à ce titre doivent :

- Animer l'activité IHE-France au sein d'Interop'Santé en France
- Proposer et suivre des actions spécifiques autour des activités d'IHE :
Formation, sensibilisation, promotion d'IHE, groupes de travail,
- Assurer la participation aux réunions du bureau d'IHE Europe et IHE International,
- Faire le lien entre les instances d'IHE Europe et IHE International,
- Définir le budget de leur activité en concertation avec le trésorier IS,
- Assurer la participation de l'un d'eux au CA d'Interop'Santé.

A savoir que les frais de déplacements internationaux sont pris en charge par l'association (dans la limite du raisonnable) pour 1 des co-présidents IHE-France en poste.

L'animation peut prendre plusieurs formes à définir avec son partenaire (webinaires, lettre d'informations mensuelles ou bimensuelles, conférences, groupes de travail, ...)

Enumération des tâches et du temps nécessaire :

1. IHE International

- Une réunion tous les 15 jours pour IHE-International et une par mois pour le comité mensuel de déploiement international, soit 4 heures par mois
- Rédaction du rapport annuel des activités IHE-France pour l'international (2 heures/an).

En option: - Participer aux groupes de travail internationaux
 - Revue des comptes rendus
 - Revue des documents produit au niveau international (par exemple, modification de la gouvernance)

2. IHE-Europe

- Réunion mensuelle du bureau soit 2 heures par mois
- Revue des comptes rendus
- Réunions présentielle (Steering committee d'automne et pendant le Connectathon) : 2 jours/an.

- En option:
- Participer aux comités d'IHE-Europe EU-Affairs et T2S (Test and Tool Strategy) recommandé soit 4 heures par mois
 - Revue des documents produits
 - Participer aux groupes de travail (taskforces) quand ils sont lancés.
 - Participer au Connectathon.

3. IHE-France

- Réunion mensuelle avec les animateurs (30 minutes par mois)
- Participation au CA d'InteropSanté (2 heures par mois)
- Animer le groupe (à définir avec les autres animateurs)
- Participer aux conférences InteropSanté
- Rédiger la lettre mensuelle ou bimensuelle (2-3 heures par lettre)
- Rédiger le rapport annuel (2 heures par an)
- Participer aux réunions sur l'interopérabilité en France
- Etc.

4. Synthèse

Temps/mois	IHE- International	IHE-Europe	IHE-France	Total
Réunions distancielles heures/mois = jours/mois	4 0,5	2 à 6 0,25 à 0,75	4,5 à 6 0,55 à 0,75	10,5 à 16 h 1,25 à 1,6
Réunions présentiellles (jours/an)		2	0,5 à 1	2,5 à 3
Total distanciel et présenciel (en jours/an)	5	4,5 à 9,5	6 à 8,5	15,5 à 23
<i>Optionnel en heures/mois</i>	<i>2 à 4</i>	<i>4 à 8</i>	<i>2 à 4</i>	<i>8 à 16</i>
<i>Total optionnel en jours/an</i>	<i>2,5 à 5</i>	<i>5 à 10</i>	<i>2,5 à 5</i>	<i>10 à 20</i>

Remarque : 1 jour = 8 heures

Renseignements complémentaires auprès de :

- Karima Bourquard, co-Présidents industriels karima.bourquard@ihe-europe.net
- Jean-François Lahaye, co-Présidents utilisateurs Jean-Francois.LAHAYE@chu-lille.fr